



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement 77-113

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 13 janvier 2026 le règlement numéro 77-113 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « entreposage » dans la zone numéro 135 ».

Le règlement numéro 77-113 a pour objet d'autoriser les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 135. Cette dernière est située à la jonction du chemin de Saint-Dominique et de la route Gariépy.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 janvier 2026.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 30 janvier 2026.

Sébastien Demers
Greffier